



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DES SERVICES DE L'ETAT

**Direction de la coordination interministérielle
et des moyens de l'Etat
Service du pilotage interministériel et du développement
Bureau du courrier et de la coordination**

SUPPLEANCE DES FONCTIONS PREFECTORALES

N° 38

Publié le 29 septembre 2015

ARRÊTÉ
accordant la suppléance des fonctions préfectorales à Mme Marlène GERMAIN,
sous-préfète de l'arrondissement de Condom,
du mercredi 30 septembre 2015, 18 h, au jeudi 1^{er} octobre 2015, 9 h

Le préfet du Gers,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret du 10 juin 2015 nommant M. Pierre ORY préfet du Gers,

VU le décret du 23 juillet 2014 nommant M. Christian GUYARD secrétaire général de la préfecture du Gers,

VU le décret du 29 avril 2014 nommant Mme Marlène GERMAIN, sous-préfète de l'arrondissement de Condom,

VU l'arrêté préfectoral du 8 juin 2015 fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers,

Considérant l'absence simultanée de M. Pierre ORY, préfet du Gers et de M. Christian GUYARD, secrétaire général de la Préfecture du Gers, du mercredi 30 septembre 2015, 18 h, au jeudi 1^{er} octobre 2015, 9 h,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1er : Mme Marlène GERMAIN, sous-préfète de l'arrondissement de Condom, est chargée de la suppléance des fonctions préfectorales du mercredi 30 septembre 2015, 18 h, au jeudi 1^{er} octobre 2015, 9 h.

Article 2 : M. le secrétaire général de la préfecture et Mme la sous-préfète de l'arrondissement de Condom sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Auch, le 24 septembre 2015



Le préfet

Pierre ORY